

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n°2**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 7 mars 2016

Le sept mars deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents : 1
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2016

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Odile MONTANT, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Georges FAVRE

ABSENTE EXCUSEE : Véronique DANTON

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges FAVRE

Avant de passer à l'ordre du jour, Le Maire Xavier Brand demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR Mme ALVIN DOMINIQUE

L'an deux mille seize, le sept mars, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sandra Rémillon, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Xavier BRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		240 325,87	64 993,21		64 993,21	240 325,87
Opérations de l'exercice	269 664,67	384 701,29	185 324,60	262 814,19	454 989,27	647 515,48
Totaux	269 664,67	625 027,16	250 317,81	262 814,19	519 982,48	887 841,35
Résultat reporté	355 362,49			12 496,38	367 858,87	
Restes à réaliser			107 265,59		-107 265,59	
Résultats définitifs	355 362,49		-94 769,21		260 593,28	

2° - **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- 2015 ADHESION A LA « CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS. OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES. »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les communes ne pourront plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé (...) (loi du 6 février 2014 dite « Loi Labbé »).

Pour accompagner les communes du bassin versant des Usses vers cette évolution, le SMECRU propose à chacune d'elle de s'engager dans la charte régionale « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages » selon la démarche suivante :

- La réalisation de plans de désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée.** Il s'agit, à l'échelle de notre commune, de réaliser un bilan des pratiques sur les espaces publics (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- La formation de notre personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement.** Cette étape a pour objectif de définir les nouvelles pratiques d'entretien à adopter pour pérenniser la démarche zéro-pesticide (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU),
- L'équipement des services techniques :** acquisition de matériels alternatifs (sous maîtrise d'ouvrage des communes),
- La communication** auprès de nos administrés (action sous maîtrise d'ouvrage du SMECRU).

Monsieur le Maire précise que l'achat de matériel est conditionné par la signature de la charte régionale d'entretien des espaces publics. Cette charte est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Fédération Rhône-Alpes de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Il convient de préciser que :

- Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries...).
- En Rhône-Alpes, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages. Un délai de 5 ans est préconisé pour atteindre le « zéro pesticide ». Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

- L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.
- Le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »,
- Le Conseil Municipal donne maîtrise d'ouvrage au SMECRU pour
 - o la réalisation de plans désherbage communaux et la définition de plans de gestion différenciée en lien avec les communes,
 - o La formation de votre personnel technique et la sensibilisation des élus chargés de l'environnement,
 - o La communication
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour l'achat de matériel. Ces subventions transiteront par le SMECRU,
- Le Conseil Municipal nomme Madame Odile Montant en tant qu' élu référent et Monsieur Michel Charveys en tant que personnel technique référents. Tous deux seront les interlocuteurs privilégiés tout au long de la mission.

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT) ACQUISITION D'UN APPARTEMENT ET LOCAL TECHNIQUE

Vu la délibération 20/05/2014, Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un appartement pour un montant de 192 218.89€, et d'un local technique de 40 000€,

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre du FDDT à l'attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

- Le Conseil Municipal accepte de présenter une demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires pour l'achat d'un appartement.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

URBANISME

DP : Véranda Aurélien Brand, Clôture Cédric Bobillon

PC : Timko Immobilier, construction de 8 logements

Urbanisme : En ce qui concerne l'élaboration du PLU, l'Agence des Territoires est le cabinet d'urbanistes retenu par le groupement de commandes de la CCPC.

Une première rencontre aura lieu mercredi 9 mars pour présenter le calendrier des travaux. Il est décidé que les prochaines réunions auront lieu le lundi soir.

COMMISSIONS

BUDGET : Monsieur le Maire rappelle les principales dépenses d'investissement pour l'année 2016 et propose d'étudier les demandes de subventions qui seront votées au moment du budget. Pour les Tartifilous, les conseillers souhaitent rencontrer les membres de l'association pour faire le point.

Il sera demandé un bilan financier aux associations qui font la demande d'une subvention.

Concernant la fiscalité, les conseillers décident pour ne pas augmenter les taux cette année.

Graines de Favis : Sandra Rémillon informe que le centre de loisirs ouvrira durant toutes les vacances scolaires ainsi que tout le mois de Juillet. 42 familles se sont inscrites pour l'année 2015-2016, soit 65 enfants dont 10 de Vovray.

Le coût pour la commune en 2015 est de 3 375€, sachant que ce coût comprend les investissements.

Pour 2016, une part fixe de 3000€ par commune et une part variable de 1800€ (au prorata du nombre d'enfants) est prévue soit un total de 4800€.

VOIRIE

ERDF : De nombreuses coupures électriques ont eu lieu sur la commune, Monsieur le Maire a rencontré M. Bourdair, correspondant collectivités qu'il contacte à chaque coupure.

Celui-ci l'informe que plusieurs communes ont été concernées (Villy-le-Pelloux, Cruseilles, Villy-le-Bouveret, Menthonnex-en-Bornes, Le Sappey et Vovray-en-Bornes). Les incidents ont eu lieu sur le réseau de 20 000 volts.

Une visite de terrain a été organisée rapidement pour une analyse complète de la ligne. Une campagne d'élagage a déjà démarré sur le départ du Salève du poste source de Cruseilles. A ce jour, il n'a pas plus d'informations.

Descente du chef-lieu : Alp Vrd présentera un plan topographique de la voirie et une esquisse fin mars, début avril.

BATIMENTS

Suite à l'acquisition par la commune de quatre garages, un appel avait été lancé pour les personnes intéressées par la location. 5 demandes ont été reçues en mairie. Monsieur le Maire présente les demandes au Conseil Municipal. Le prix de la location sera défini ultérieurement. Un garage sera gardé pour l'utilisation de la mairie, un autre sera réservé au comité des fêtes. Les deux garages restant seront proposés aux demandeurs, par ordre de demande ceux-ci résidant tous au chef-lieu.

ECOLE

Un point est fait sur la réunion publique du 29 février 2016 présentant le projet de groupe scolaire sur la commune pour les deux communes Vovray-en-Bornes - Le Sappey.

Au vu des inquiétudes de la population, les conseillers décident de communiquer sur l'avancement du dossier pour une meilleure compréhension de la population.

FORET : Il est décidé de valider le dégagement manuel des plants pour un montant de 1300€ HT.

DEFIBRILLATEUR : Le devis de D-Fibrillateur a été accepté pour un montant de 2 426.16€ TTC, il sera installé à l'extérieur de la mairie. Le contrat d'entretien annuel s'élève à un montant de 214.80€. Une réunion publique sera organisée pour l'utilisation (300€).

DIVERS

PERSONNEL : Corinne Duret est recrutée depuis le 1^{er} février 2016 pour 7 heures par semaine.

Monsieur le Maire informe que Mme la Sous-préfète rencontrera les élus de la commune vendredi 18 mars 2016. *(Cette réunion sera reportée fin avril, info du 15/03/2016).*

Journée nettoyage : La CCPC propose une journée nettoyage le samedi 30 avril 2016. La journée sera organisée et une benne sera demandée.

Différentes dates

Don de mémoire : 2/04/2016 le petit patrimoine, 21/05/2016 la vie pendant la guerre, 3/09/2016 les offices religieux, 15/10/2016 l'entraide dans les Bornes, 26/11/2016, vivre avec la nature

Portes ouvertes : lycée Mme de Staël le samedi 12 mars 2016

Festival des Musiques : AG le mercredi 16/03/2016 à 20h30

Réunion Alter Alpa : lundi 14 mars à 13h30 lancement du site e-commerce

La séance est levée à 22h50.

Le Maire

Xavier BRAND

